

Projet de loi de déprécarisation

« Première avancée d'une lutte syndicale »

Les mandats des trois derniers congrès nationaux du SNETAP (Albi, Hyères et Melle) ont fait de la lutte contre la précarité une priorité majeure :

Les actions menées au quotidien par le SNETAP ont permis sans relâche de faire valoir les droits des contractuels de l'Enseignement Agricole Public :

- Interventions dans l'ensemble des instances locales, régionales et nationales (Conseil d'Administration des EPL, Conseil Technique Paritaire Régional, Conseil Technique Paritaire Ministériel, Commission Consultative Paritaire nationale, CCP régionales pour les agents sur budget de CFA-CFPPA comme de lycée...);
- Interpellations réitérées et régulières du Ministre, de la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche, du Secrétariat Général du ministère, des Directions Régionales de l'Agriculture et de l'Alimentation et de la Forêt, des parlementaires, des conseillers régionaux...;
- Action de blocage des centres d'examen en 2009 pour l'obtention d'un budget décent permettant de préserver près de 300 emplois d'Agents Contractuels d'Enseignement Nationaux à la rentrée et d'obtenir un moratoire sur les suppressions d'emplois pour 2010, avec en corollaire, davantage de remplacements effectifs d'ATLS...;
- Saisie des tribunaux pour dénoncer les abus de CDD dont sont victimes les collègues ATLS et TOS. Le SNETAP a d'ores et déjà obtenu 2 jurisprudences qui ont condamné l'Etat et le conseil régional mis en cause, et permis de requalifier les CDD en contrats à durée indéterminés et d'indemniser les personnels.

Le SNETAP condamne la pérennisation des situations de précarité auxquelles sont confrontés les contractuels, et exige la mise en œuvre d'un plan permettant à tous d'accéder au statut de fonctionnaire, conformément au statut général de la fonction publique, quels que soient :

- l'emploi qu'il occupe (ATLS, Enseignant, Personnel d'éducation et de surveillance),
- le contrat (de droit public ou privé),
- le support budgétaire de sa rémunération (crédits d'Etat déconcentrés, budget d'établissement).

Le projet de loi vient d'être présenté au Conseil des ministres courant septembre 2011, puis déposé au Sénat. Le SNETAP et sa fédération la FSU pèseront de tout leur poids afin que la déprécarisation soit réelle et ne se résume pas au seul assouplissement des règles d'accès au CDI...

« Demain commence aujourd'hui ! »

Si les conditions de travail, l'accroissement de la précarité font que les personnels songent avant tout à préserver leur « gagne-pain », le SNETAP, conformément à la motion ACTION du congrès de MELLE, s'engage à accompagner les ATLS avec toutes les autres catégories de personnels dans leurs revendications et à porter l'idéal collectif au premier plan.

*« Une des composantes essentielles du fait humain est sa faculté d'indignation et l'engagement qui en est la conséquence. »
(extrait du livre « Indignez-vous » de Stéphane HESSEL)*

VOTEZ et faites voter FSU → Jeudi 20 octobre 2011
VOTE à L'URNE pour les COMITES TECHNIQUES

Qui vote ?

1ère condition, le statut des agents :

- Les fonctionnaires titulaires
- Les stagiaires
- Les ACR et ACEN
- Les agents payés sur budget
- Les MI/SE et les assistants d'éducation
- Les maîtres au pair
- Les formateurs CFA et CFPPA
- Les CAE-CUI (contrats aidés)
- Les ouvriers des exploitations
- Les vacataires

Des conditions complémentaires :

- Etre en position d'activité ou en congé parental ou accueillis en détachement (les agents en disponibilité ne votent pas, les congés de maladie, formation, mobilité, bonifiés... votent...).

► Pour les non titulaires, ils doivent être recrutés depuis au moins un mois (quelle que soit sa quotité de temps de travail), bénéficiant d'un contrat d'une durée minimale de 6 mois, ou d'un contrat reconduit successivement depuis au moins 6 mois par un même employeur.

Comment voter ?

Le vote se fera à l'urne le jeudi 20 octobre de 8h30 à 16h dans les bureaux de vote centraux et jusqu'à 15h dans les bureaux annexes s'il y a (les votes par correspondance étant réservés aux agents de sites éloignés ou à ceux qui se seront signalés comme ne pouvant se déplacer sur le bureau de vote), le 10 octobre étant la date limite de remise du matériel de vote aux électeurs contre émargement.

snetap
FSU

Cher-e-s Collègues ATLS

Tous ceux qui ont approché un jour l'enseignement agricole le considèrent comme un modèle. Son rôle d'insertion sociale, scolaire et professionnelle, ses relations avec le milieu rural et professionnel en font un formidable outil d'aménagement du territoire et d'entretien des espaces naturels et ruraux. Bref, c'est un enseignement dont l'utilité, les résultats et l'engagement de ses personnels sont reconnus par tous. Par tous, et paradoxalement, même par ceux qui s'emploient depuis des années à l'étouffer, à le dessécher, au seul prétexte du dogme de réduction des services publics, considérés comme une charge, et non comme un investissement sur l'avenir.

Ces choix, non seulement pénalisent les citoyens qui doivent aller chercher dans le privé ce qu'ils ne trouvent plus dans le public, dégradent la qualité des enseignements, mais aussi précarisent la situation de ses agents et alourdissent la charge de travail des personnels, qui de surcroît perdent tous leurs repères, du fait de réformes menées tambour battant et de restructurations arbitraires.

Le SNETAP-FSU n'a eu de cesse de combattre ces politiques, et considère ce combat plus nécessaire encore aujourd'hui, et mobilise pour cela les personnels. Mais le SNETAP-FSU est aussi porteur d'une autre ambition éducative pour le service public de l'éducation, de la formation professionnelle et de la promotion sociale. En confortant la situation de ses personnels (résorption de la précarité, amélioration des conditions de travail, amélioration des carrières et augmentation des salaires) et en ayant une politique de recrutements ambitieuse, l'Etat doit redonner, dans l'enseignement agricole, une véritable priorité au service public.

En votant FSU le 20 octobre 2011,
c'est à cette ambition que vous apporterez votre soutien.

Paris, le 22 septembre 2011
Jean-Marie Le Boîteux - Secrétaire Général

Votez et faites voter FSU

Jeudi 20 octobre 2011

VOTE à L'URNE pour les COMITES TECHNIQUES

Pourquoi voter ?

Parce que les Comités Techniques (Ministériel, Central DGER, Régionaux Enseignement Agricole, Locaux dans les écoles du SUP) sont consultés sur toutes les questions relatives :

- à l'organisation et au fonctionnement des administrations, établissements et services (budget, structures...)
- aux statuts et au devenir des personnels
- aux effectifs, aux concours, à la déprécarisation...
- à la formation permanente (choix des orientations prioritaires, arbitrage des priorités...)
- aux conditions de travail et risques professionnels, à travers les CHSCT.

Sommaire

- ATLS abandonnés cherchent désespérément Ministère de tutelle
- Personnels administratifs « des mots, toujours des mots rien que des mots, jamais d'actes ! »
- Les personnels de laboratoire face à de grands défis
- TEPEA, « un corps sans futur recrutement, est un corps qui se meurt !!! »
- Personnels infirmiers, la catégorie A pour toutes/tous et tout de suite !
- Projet de déprécarisation « première avancée d'une lutte syndicale »



« ATLS abandonnés cherchent désespérément Ministère de tutelle »

Les personnels ATLS, composante à part entière du SNETAP, syndicat multi catégoriel tiennent à rappeler leur pleine appartenance à la communauté éducative de l'enseignement agricole public et leur attachement aux valeurs défendues par leur organisation syndicale.

Le service public et laïque d'enseignement agricole, les intérêts et les conditions de travail de tous les personnels se sont particulièrement dégradés depuis la mise en place de la RGPP.

Les personnels ATLS sont quotidiennement agressés dans l'exercice de leur mission de service public, le respect de leurs statuts, l'évolution de leur carrière, leurs droits à la formation.

Ils demandent que les points énoncés ci-après deviennent des exigences incontournables.

► **Un recrutement uniquement par voie de concours**, ouverts régulièrement.

En effet, le désengagement de l'Etat oblige les EPL à recruter sur leur budget, par le biais de CDD sans cesse renouvelés, des agents contractuels, qui deviennent avec l'expérience aussi compétents que les agents titulaires. Ce recours massif à des personnels précaires nous conduit à réclamer un plan de déprécarisation avec intégration systématique.

► **Une dotation en personnels ATLS**, conforme à la réalisation des missions de l'enseignement agricole public. Depuis plus d'un an le SNETAP se bat pour obtenir de l'administration la transparence des critères de dotation.

Cette exigence nécessite l'arrêt de recrutements de personnels sous contrats morcelés, contingentés à 70%, et des contrats dits 10/12.

Cette exigence entraîne le remplacement systématique des ATLS absents à hauteur de leur temps de travail sans délais de carence.

Cette exigence implique que les missions dévolues aux personnels titulaires de l'Etat ne soient pas transférées à des personnels précaires.

► **Des garanties en matière de conditions de travail**, de congés, de mutations, de promotions, d'avancement, de représentativité au sein des CAP.

Cette exigence requiert :

1. L'accès à la catégorie A par concours, examens professionnels ou par liste d'aptitude pour tous les infirmiers(es) du MAAPRAT, tous les techniciens de laboratoire, tous les TEPETA, tous les S.A. ;
2. Le refus de la règle des 3 ans sur un même poste pour les catégories B et C, imposée par l'Administration en dehors de toute règle statutaire ;
3. Une revalorisation salariale en rapport avec la complexification des tâches ;
4. L'intégration des primes dans les salaires et au moins le respect de l'engagement pris auprès des personnels ATLS d'harmonisation des primes entre les différents services du MAAPRAT ;
5. L'arrêt des pressions exercées par les IGAPS et le retour à une véritable parité administration/personnels dans les CAP ;

► Une offre de formation à la hauteur de l'épanouissement professionnel et personnel des ATLS.

PERSONNELS ADMINISTRATIFS

« *Des mots, toujours des mots rien que des mots, jamais d'actes !* » ou « *Cause toujours, tu m'intéresses !* »

La journée du 03 février 2011 organisée par le SNETAP a permis de réunir les administratifs de l'enseignement agricole technique et supérieur. Les échanges ont fait émerger les priorités suivantes :

► L'organisation d'examens professionnels qui ne soient pas des concours déguisés, accessibles à l'ensemble des administratifs, en adéquation avec leur fiche de poste.

► L'intégration massive des personnels administratifs de catégorie C en catégorie B, pour permettre à la DGER de reconnaître l'investissement de ses personnels, les responsabilités prises et les compétences développées dans un contexte de diminution des postes.

► Le maintien des personnels administratifs d'Etat en poste sur des missions d'accueil ou d'économat, pour conserver la cohésion de l'équipe administrative, ou alors que la DGER ait l'honnêteté d'abandonner les projets dont elle n'a pas les moyens, et cesse de solliciter les établissements d'enseignement agricole !

► Le plan d'urgence ATLS, déclenché par le SNETAP-FSU, il y a plus d'un an, a enfin abouti, grâce à cet acharnement, à la réunion d'un premier groupe de travail le 08 juillet 2011. A cette occasion, la DGER s'est contentée de renvoyer les tâches administratives dans un EPL. Depuis, la DGER ne cesse de différer la tenue d'un deuxième groupe de travail sur ces questions délicates de dotation et de statuts.

En conséquence, le SNETAP, conformément à son mandat ATLS de congrès national, a appelé à l'action en direction des DRAAF-SRFD dès la mi-septembre. D'ores et déjà des actions militantes avec et en soutien des personnels ATLS (syndiqué-e-s et non syndiqué-e-s) en région Centre, Champagne-Ardenne, Pays de la Loire, PACA ont eu lieu. D'autres sont en train d'être programmées en Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes....

Les PERSONNELS DE LABORATOIRE face à de grands défis

« *Le poids des réformes pédagogiques et statutaires sur les personnels de laboratoire* »

Dans un contexte de multiples réformes, de textes statutaires malmenés, parfois mal interprétés, de grands défis attendent les personnels de laboratoire.

► **Réformes pédagogiques** (classes de Seconde, BTS, Bac pro, Bac S, Bac STAV) ;

► **Fusion des corps** (Filière Laboratoire de l'enseignement technique, filière Formation Recherche, TEPETA).

Personnels de laboratoire, nous revendiquons :

► La reconnaissance de l'influence des réformes pédagogiques sur nos conditions de travail ;

► (élévation des niveaux de formation (BTSA, licence professionnelle, nouveaux programmes, CCF toujours plus nombreux...);

► La reconnaissance complète de notre place au sein d'une fusion regroupant des agents dont les statuts, les missions et les conditions de travail sont très différents ;

► Des convergences (règles collectivement définies et partagées) entre catégories afin d'être plus forts face à une administration qui prône l'individualisation des parcours, affichage louable en apparence, mais qui remet en réalité en cause l'intérêt collectif, et surtout sans règles établies, laisse la porte ouverte au clientélisme !!! ;

► L'intégration progressive des Agents Techniques de Laboratoire dans le corps des Techniciens ;

► Le rejet des recrutements à l'échelle 3.

TEPETA

« *Un corps sans futur recrutement, est un corps qui se meurt !!!* »

► **Le recrutement**

Malgré un nombre important de postes vacants non pourvus dans toutes les spécialités, l'Administration n'a ouvert en 2011, qu'un concours pour la spécialité IBA. Nous continuons à affirmer notre désaccord et notre inquiétude, même si l'Administration, pilotant à vue, a pour projet un éventuel concours en spécialité Vie Scolaire pour 2012.

Nous exigeons l'ouverture de concours TEPETA dans toutes les spécialités pour le bon fonctionnement des établissements et le service rendu à l'ensemble des élèves (collégiens, lycéens, étudiants, apprentis et stagiaires).

► **Réforme de la catégorie B technique**

Il convient d'être vigilant sur ce dossier prioritaire.

Le futur décret sur la fusion de la catégorie B au sein du MAAPRAT prévoit une nouvelle grille indiciaire et la création d'un troisième grade pour les TEPETA. Cependant cette réforme de la catégorie B envisagée par le gouvernement s'inscrit pleinement dans le cadre de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques). Elle vise à casser la fonction publique de carrière pour une fonction publique de métiers, à supprimer les statuts particuliers remplacés par des cadres statutaires.

C'est pourquoi dans une éventuelle réflexion avec l'Administration sur les statuts de trois corps concernés (Techniciens Formation Recherche, TEPETA, Technicien de Laboratoire), nous demandons à ce que l'harmonisation (temps de travail, permanences...) se fasse sur les spécialités Vie Scolaire et Documentation (acquis liés à la présence des élèves et étudiants).

► **La double carrière**

Même si la plupart des TEPETA filière ouvrière ont rejoint la fonction publique territoriale, le SNETAP demande à ce que la carrière de ces collègues en détachement ne soit pas pénalisée.

PERSONNELS INFIRMIERS « *La catégorie A pour toutes/tous et tout de suite !* »

Personnels à l'écoute des autres, interlocuteurs privilégiés de l'ensemble des élèves (collégiens, lycéens, étudiants, ...) des lycées, solitaires dans la fonction mais travaillant au cœur de l'équipe éducative (Vie Scolaire, partenariat avec les enseignants, ...), les personnels infirmiers jouent un rôle important dans la réussite scolaire.

Les infirmières/ers des lycées agricoles publics sont aujourd'hui en attente de la généralisation de la catégorie A pour l'ensemble des agents : en effet, les agents intégrés exigent d'être traités comme les agents détachés. Et tous ensemble, ils rappellent que cela correspond à leurs études, ainsi qu'au niveau de responsabilité qui est le leur. C'est pour cette raison qu'ils refusent le leur qui leur est octroyé, c'est-à-dire une sorte de catégorie A au rabais, un A - ! En effet, ils ne sont pas dupes de la manœuvre dilatoire, cela ne correspond en rien à ce qu'ils réclament depuis si longtemps et ils exigent une véritable catégorie A avec effet rétroactif au 1er décembre 2010.

On le voit, malgré une bataille longue et soutenue, l'indispensable revalorisation salariale, tout autant que la nécessaire reconnaissance se font encore attendre, et le régime indemnitaire – qui ne peut être qu'un palliatif - n'est pas non plus à la hauteur des attentes légitimes : IIFTS et la NBI doivent absolument être revues à la hausse !

Le SNETAP-FSU n'a pas ménagé sa peine et continue à se montrer vigilant et tenace, interpellant régulièrement, avec insistance et énergie, le service des ressources humaines du ministère, afin que :

- il prenne la mesure de l'information nécessaire à faire aux agents détachés pour le choix de la catégorie A ,
- une solution soit trouvée pour que tous les agents détachés ne soient pas contraints de retourner à l'hôpital ou alors d'abandonner la catégorie A,
- les lycées ne risquent pas de se trouver sans infirmière, ce qui aurait pénalisé en même temps les personnels infirmiers eux-mêmes et les élèves,
- il se mette en relation avec les hôpitaux de rattachement en ce qui concerne les modalités d'avancement,
- il porte la voix de toute notre organisation au ministère de la Fonction Publique pour que les agents de l'état accèdent aussi, et au plus vite, à la catégorie A.

► Voter pour les listes du SNETAP-FSU aux Comités Techniques,

- c'est affirmer le choix de l'intérêt général, tout en défendant les intérêts particuliers de chaque catégorie de personnel,
- c'est préférer le dialogue démocratique à tous les niveaux, de la section locale au congrès national,
- c'est être certain d'être défendu sans relâche, tant dans le quotidien que dans les valeurs d'un service public et laïque pour toutes et tous.